

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école Saint-Mathieu.
Tenue le mardi 9 juin 2026 à 19h00 au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Daigneault,	présidente, membre – parent
Madame Julie Monette	Membre – parent
Madame Dominique Roy,	Membre – parent
Madame Amélie Tétrault,	Membre - enseignante
Madame Nathalie Desjardins	Membre - technicienne de SDG
Madame Marie-France Bernier,	Membre – enseignante
Madame Isabel Laporte,	Membre - enseignante
Madame Julie Lavallée	Membre - parent

SONT ABSENTS :

Monsieur David Hardy,	vice-président Membre – parent
-----------------------	--------------------------------

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Nathalie Hébert	Directrice
------------------------	------------

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Stéphanie Daigneault fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h56.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption)

CÉ -25-26-45

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Amélie Tétrault il est résolu à la majorité des voix exprimées d'adopter l'ordre du jour.

3. Revue, adoption, signature et suivi aux procès-verbaux du 21 avril et du 19 mai 2026

Le procès-verbal du 21 avril sera revu avant l'adoption. Madame Stéphanie Daigneault reverra sa description qui comporte certaines lacunes et le PV sera envoyé à tous par courriel. Il sera officiellement approuvé à l'AGA de septembre prochain.

Concernant le PV du 19 mai, nous ajoutons au procès-verbal que monsieur David Hardy a démissionné de son poste.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Julie Lavallée, il est résolu d'approuver les procès-verbaux du 19 mai 2026 avec cette modification.

CÉ -25-26-46

SUIVIS AU COMPTE RENDU

Suite à certaines questions adressées par Julie Monette, Madame Marie-France Bernier a validé les frais de reprographies prévus pour les deuxièmes années. Les montants en lien avec les

reprographies étaient erronés et seront revus à la baisse dans les frais chargés aux parents.

4. Parole au public (information)

Aucune personne du public

5. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Aucune information particulière.

6. Rapport sommaire du budget (adoption)

CÉ -25-26-47

L'article 95 [ou l'article 110.4 pour les centres] de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école a été présenté au CÉ par la directrice. Tous les postes de dépenses ont été détaillés par la direction.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 8 000\$ a été présentée au CÉ par la directrice à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Daigneault, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2026-2027, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve;

7. Rapport annuel du CÉ

CÉ -25-26-48

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire ;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

Il est apporté à la table de conversion que la rencontre du CE en février a été annulée. Qu'il faut corriger le nom d'Isabel Laporte. D'indiquer que David Hardy est démissionnaire et que le mandat de Dominique Roy doit être ajusté à 2 ans.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Dominique Roy, il est résolu à l'unanimité:

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le rapport annuel du CÉ pour l'année 2025-2026.

8. Assemblée générale annuelle de parents

L'assemblée générale annuelle de parents aura lieu le 10 septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par Isabel Laporte.

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, d'approuver la date de l'assemblée générale annuelle de parents pour l'année 2026-2027.

CÉ -25-26-49

9. Traiteur scolaire

Nathalie Desjardins, technicienne, présente un tableau comparatif des coûts entre notre traiteur actuel et le traiteur Merenda. Le conseil est consulté sur un choix de traiteur.

Le conseil d'établissement émet son avis favorable envers Petits Chefs comme les prix sont plus intéressants. Il est proposé de tenter un changement pour les Petits Chefs.

CÉ -25-26-50

10. Point d'information

Classe extérieure

Avec la dictée commanditée, nous avons ramassé 5 326,80\$ ce qui nous permet de réaliser en totalité du projet de classe extérieure. Selon les délais de livraison des matériaux, cette dernière devrait être prête pour la prochaine rentrée scolaire, les travaux étant prévus cet été.

Le CÉ est aussi avisé qu'on doit trouver une manière de financer l'entretien de la classe extérieure, des frais annuels pour monter et démonter à chaque saison.

Madame Stéphanie Daigneault Nature Action Québec de Beloeil qui pourrait faire des démarches pour les inviter à garnir cette zone l'an prochain.

Madame Julie Lavallée suggère une formation aux enseignants pour préparer la prochaine année et utiliser cette classe extérieure de manière diversifiée.

11. Parole à la technicienne du service de garde

Madame Nathalie Desjardins rassure le CE que le personnel du service de garde sera en grande majorité de retour pour la prochaine année. Il y a aura assurément des postes vacants à pourvoir.

Le CE souhaite s'assurer qu'on invite les élèves à mettre de la crème solaire pour ceux qui en disposent dans leur sac à dos.

12. Parole à la direction, enseignants et personnel de soutien

Tout va bien ! De belles activités sont mises en place dans les gymnases pour la fin d'année par les enseignants d'éducation physique.

13. Levée de l'assemblée (approbation)

CÉ -25-26-51

SUR PROPOSITION dûment faite de Stéphanie Daigneault.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 :52

.

Stéphanie Daigneault
Présidente

Nathalie Hébert
Directrice